

## Procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2022

Présents : Meugin Olivier. Maugain Brigitte Mouquod François-Xavier. Beltramelli Jérôme. Boichut Olivier. Berthet Olivier. Combe Sylvain. Santina Angélique. Wachowicz Laurence.

Absents, excusés : Bainier Marine. Dormoy Anthony.

Pouvoir : Bainier Marine à Meugin Olivier.

Secrétaire de séance : Beltramelli Jérôme.

Le compte rendu de la séance du 8 juin 2022 est adopté à l'unanimité

**- Transformation des modes d'éclairage public (Leds) : établissement d'un nouveau plan de financement suite à la notification de la Préfecture** : Le maire présente à l'assemblée le courrier (du 14/06/2022) qu'il a reçu de la préfecture, concernant les travaux de transformation des modes d'éclairage public. Une subvention de 16 378 € 80 a été attribuée à la commune pour ces travaux, dans le cadre de la DETR (au lieu de 17 198 € prévu initialement, différence de 819,20 €). Cette somme modifie le plan de financement détaillé dans la délibération n° 41/2021 du 08/12/2021, et la préfecture demande d'établir un nouveau plan de financement. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement suivant :

Dépenses HT	Recettes
37 équipements Leds = 27 952 €	Subvention DETR (20 %) = 16 378 € 80
25 équipements Leds = 18 925 €	Subvention DST (15 %) = 12 900 €
38 équipements Leds = 30 381 €	
MO étude pour 100 équipements Leds = 4 636 €	Sidec (33 %) = 30 000 €
Divers, imprévus = 4 095 €	Autofinancement (22 %) = 26 710 € 20
Montant total = 85 989 €	Montant total = 85 989 €

**- Adhésion de nouvelles communes au SISPAH de Tavaux** : 2 communes souhaitent adhérer au syndicat (Aumur et Peseux). Les membres du Sispah sont favorables à l'adhésion de ces deux communes. Comme le veut la procédure, chaque commune membre du syndicat doit délibérer pour se prononcer sur cette admission dans les conditions de la majorité qualifiée. Avis favorable à l'unanimité.

**- Mise à jour des membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile** : la préfecture a demandé à la commune de mettre à jour son Plan Communal de Sauvegarde, suite à l'arrêté préfectoral relatif au Plan Particulier d'Intervention de la plateforme chimique Inovyn et Solvay à Tavaux. Lors de cette mise à jour, il a été constaté que la liste des membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile est obsolète. Il convient donc de désigner 8 nouveaux membres. Sont désignés : Rouge Hervé. Chambard Norbert. Chambard Jacques. Martin Claude. Meugin Olivier. Boichut Olivier. Combe Sylvain. Berthet Olivier.

**- Proposition de convention entre la ville de Tavaux et la commune de Champdivers concernant l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (crèche)** : le maire présente à l'assemblée le courrier qu'il a reçu de la ville de Tavaux, proposant une convention (valable 3

ans) pour l'accès par les familles de Champdivers à la crèche de Tavaux. Le maire de Tavaux souhaite établir une convention de partenariat financier avec les communes afin que les enfants n'habitant pas Tavaux puissent être accueillis. Le montant de la contribution est fixé annuellement, par année civile, sur la base d'un coût horaire de frais d'accueil. Il serait calculé ainsi : coût de contribution annuel de Tavaux pour le fonctionnement du service/nombre d'heures cumulés annuels au sein de la crèche (le montant du partenariat est calculé pour chaque enfant). Montant annuel horaire X nombre d'heures de fréquentation de l'enfant durant l'année civile. Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas adhérer à cette convention (8 voix contre, 2 abstentions).

**- Distributeur de pain : projet d'installation et de convention** : M. Olivier Gremeret, boulanger à Chaussin propose l'installation d'un distripain. Si le conseil municipal accepte cette offre, il est nécessaire de passer une convention et d'instaurer une redevance annuelle. (pour mémoire, la redevance que payait l'ancien propriétaire du distripain qui a été enlevé suite au vandalisme subit était de 60 € l'année). Le conseil, à l'unanimité, accepte l'installation d'un distripain, et décide que la redevance annuelle sera de 60 €. Toutefois, l'artisan bénéficiera de la gratuité du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022. Le maire est mandaté afin de faire établir la convention qu'il signera avec M. Olivier Gremeret.

**- Facturation forfaitaire pour extraction de granulats** : La Société Pernot avait souhaité régler annuellement la facture relative à l'extraction des granulats dans le Doubs. Ainsi, il avait été décidé en 2007 qu'une année sur 2, la société Pernot recevrait une facture forfaitaire égale à la moitié de la somme versée sur les 2 années précédentes. La facture de régularisation interviendrait l'année suivante. Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil dit que la facture de 2022 sera de :

Montants facturés en 2020 et en 2021 = 43 014.60 : 2 = 21 507 € 30.

Le maire est mandaté afin de faire établir le titre de recette correspondant.

**- Etude pour l'achat d'un immeuble** : la maison et le hangar de Mme Jeanne Boichut sont en vente, ainsi que le terrain autour. M. Olivier Boichut, membre de la famille qui vend, quitte la séance pendant cette délibération. La commune est intéressée par l'achat de l'ensemble pour la somme de 171 000 €. Les conseillers, à l'unanimité des membres présents, émettent un avis favorable et habilite le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**- Proposition de convention pour le tennis** : le Grand Dole a fait parvenir en mairie une proposition de convention de mise à disposition d'équipements de tennis ; celle-ci permettrait aux pratiquants potentiels d'être initiés à la pratique du tennis. La même convention a été passée entre le Grand Dole et les communes d'Abergement la Ronce. Si la convention est validée, les adhérents des différentes communes pourraient bénéficier d'un accès à l'ensemble des terrains : Tavaux, Saint-Aubin et Abergement à l'aide d'une plateforme de réservation dématérialisée. Les conseillers souhaitent que le maire demande des renseignements complémentaires auprès du service des sports du Grand Dole ; une décision sera prise ultérieurement.

**- Repas du 11 novembre** : tous les ans, la municipalité offrait un repas le 11 novembre aux personnes âgées de + de 70 ans, aux conseillers municipaux, aux employés communaux et aux différents bénévoles, et leur conjoint. Les personnes de + de 70 ans ont le choix entre ce repas ou recevoir un colis pour Noël. Les colis de Noël offerts aux personnes n'assistant pas au repas du 11 novembre auront la même valeur.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le tarif du repas est fixé à 30 € pour les personnes ne bénéficiant pas de l'invitation à titre gratuit.

D'autre part, il est décidé que la cérémonie des vœux du maire aura lieu le 14 janvier, et sera précédée du partage de la galette des rois.

- Rapport d'activités année 2021 du Sydom : le Sydom a fait parvenir en mairie son rapport d'activités pour l'année 2021. Il a été transmis avec la convocation de la réunion de ce jour aux conseillers afin qu'ils en prennent connaissance.

Fait à Champdivers, le 06/10/2022.

Le maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Meugin', written over a blue circular official stamp.

Olivier Meugin

